

FRANCE MAYOTTE

FMM N°1795 du mardi 26 juin 2018 - Prix de vente : 1€

MATIN

Délinquance :

Le CHM une nouvelle fois cambriolé...

Focus du jour / Agir Pour l'Environnement

Les baleines entre magie, féerie et rentabilité une observation pas si désintéressée que ça ...



GIGN : opération anti-délinquance qui vire à la tragédie

Drame à M'Gnambani

Centre hospitalier

La salle Mélanie enfin inaugurée

Conseil départemental

Une séance sur fond de transport



Conseil départemental

Bichara Payet fait parler la poudre judiciaire



NFC > L'INFO KWEZI > L'INFO KWEZI > L'INFO KWEZI > L'INFO KV

0 €/mois à vie !!!

www.linokwezi.fr

@MayShopCréa

Agir Pour l'Environnement

Les baleines entre magie, féerie et rentabilité une observation pas si désintéressée que ça ...

Ca y est elles sont là ! Comme chaque année, les baleines à bosse sont de retour dans notre lagon. Elles ont commencé leur ballet magnifique dans nos eaux turquoises pour le plus grand plaisir des touristes. Mais derrière cette beauté majestueuse qui enthousiasme les plus jeunes et séduit jusqu'aux plus âgés, toute une logique économique est à l'œuvre... France Mayotte a fait le point sur cet aspect de la problématique finalement assez méconnue.



Plus d'une vingtaine d'espèces de cétacés se croisent chaque jour dans le lagon, parmi elles, les célèbres baleines à bosse et quelquefois même les trop rares baleines bleues. Les voir, les observer, les approcher est pour beaucoup un spectacle magique voire un graal à atteindre.

C'est ainsi que l'on peut croiser de mai à octobre, des baleines à bosse. 9 des 14 groupes de cette espèce ne sont plus en danger d'extinction et ce grâce aux différents programmes de préservation qui ont pu être conduits par les autorités internationales sous l'égide de la CBI, Commission Baleinière Internationale. Il n'en est pas de même pour la baleine bleue que l'on croise plus rarement dans nos eaux. C'est le plus gros mammifère marin ayant jamais existé, il est en danger d'extinction, on comptait au début du siècle dernier plus de 250 000 d'animaux aujourd'hui il ne serait plus que quelques milliers. C'est la surpêche qui aura occasionné cette quasi disparition.

Elle a été interdite en 1986, toutefois, quelques pays refusent encore d'arrêter : le Japon continue de pratiquer une pêche intensive tout en peinant à avancer des raisons justifiant les massacres. La Norvège a respecté l'accord, quant à elle, jusqu'en 1993, puis elle a repris. Enfin, l'Islande a longtemps pratiqué mais a arrêté en 2006 considérant que l'activité n'était plus rentable. La pêche occasionne encore la

mort de plus de 1 000 baleines chaque année. Toutefois, le paradigme de l'économie de la baleine est en train d'évoluer de manière significative : le chiffre d'affaires généré par l'observation des baleines est devenu supérieur aux ressources provenant de la commercialisation des animaux pêchés, la viande de baleine n'est quasiment plus consommée de nos jours.

20 millions de dollars de recettes sont générés pour le tourisme lié aux baleines en Islande. Au Japon, on parle de 22 millions de dollars de chiffres d'affaires générés par l'observation des baleines alors que la pêche ne rapporte plus que 20 millions de dollars. Dans les pays du Nord de l'Europe les produits de la pêche peinent à s'écouler alors que les réservations touristiques augmentent, accélérant ainsi la conversion professionnelle de bon nombre d'experts des baleines...

Le tourisme et les activités d'observation sont donc au cœur de l'économie

PARTICULIERS & PROFESSIONNELS

Faites le choix de l'Excellence



AUDIM
AUSTRAL DISTRIBUTION MAYOTTE

Tél. : 0269 62 04 51

Un arrêté préfectoral qui pourrait encadrer les mises à l'eau



autour des mammifères marins. A Mayotte, en France, l'observation est encadrée par une loi qui interdit la poursuite et le harcèlement des animaux, un arrêté préfectoral détaillera prochainement comment les choses doivent se passer sur l'eau. Le Parc Marin de Mayotte, a souhaité très tôt organiser l'activité économique autour de l'observation des animaux afin de créer les conditions d'une économie durable où chacun des 3 piliers du développement durable est pris compte de manière cohérente : pouvoir observer les animaux sans les perturber, permettre aux opérateurs de gagner leur vie et donner l'occasion aux touristes d'éveiller leur conscience sur la préservation et la conservation de la biodiversité.

Le développement durable est un enjeu crucial qui sous tend la charte, le nombre de bateaux sur l'eau est élevé, le produit d'appel indubitablement : ce sont les mammifères marins,

le rêve fou ! Pour que ce rêve perdure, les animaux sont au cœur de la problématique ; si ils se sentent harcelés ou si ils ne peuvent plus faire naître leur petit sans danger ; ils partiront et le rêve fou s'éteindra. N'oublions pas que les baleines dans les eaux de notre lagon se prêtent aux parades nuptiales pour certaines, et pour d'autres, elles élèvent leurs nouveaux nés en vue de la grande transhumance vers l'antarctique, les baleineaux doivent avoir la force d'y arriver.

Le paradigme a changé : on ne tue plus les baleines, mais une forme de malsaine inconscience peut les conduire à la mort, d'où l'impérieuse nécessité d'encadrer les activités dans le lagon pour protéger les animaux d'une part et les emplois d'autre part.

C'est ainsi qu'en 2012 et 2013, une concertation a été engagée avec les opérateurs économiques pour aboutir à une charte d'approche des animaux marins. Celle-ci va plus loin que la loi,

le Parc Marin communique autour de la charte, de ses bénéfices et de ses signataires. Signée chaque année par les prestataires nautiques qui le souhaitent, elle permet de poser les bases pour le respect général de l'environnement, des espèces et de l'habitat. Elle permet aussi de fixer des objectifs en termes d'informations et de sensibilisation des touristes sur la préservation des milieux et la conservation des espèces. Les pilotes des embarcations disposent d'un socle de formation utile pour l'approche. Les prestataires sont aussi engagés dans le partage des informations et dans la collecte de données scientifiques notamment au travers des réseaux REMMAT et TsiŌno. Les prestataires signataires doivent également mettre en œuvre les pratiques décrites pour approcher et observer les animaux.

Bien accueillis par les professionnels du secteur qui soulignent qu'elle est là pour donner des préconisations et

pour encadrer les pratiques, ils sont pourtant de moins en moins nombreux à y faire référence considérant que le compte n'y est pas. Il semblerait que certaines pratiques qui plaisent aux touristes mais qui nuisent aux animaux sont constatées dans le lagon et effectuées par des prestataires signataires. On évoque des bateaux qui effectuent des tours autour des dauphins pour les exciter de manière à obtenir des sauts....

Comme le rappelle le Parc Marin, cette charte repose avant tout sur un engagement moral des signataires, aucune sanction n'est prévue. « Alors si c'est juste pour faire du business et ne pas s'inscrire dans les principes de respect de l'environnement, ça ne sert à rien !!! » dénonce Patrick Varela de Mayotte Lagon, « sans sanction, on ne parviendra malheureusement pas faire respecter les règles ».

En dépit de ces limites, la charte a porté ses fruits puisque le nombre

